Publié le

ID: 056-200055952-20240404-2024\_022\_DEC-AR

## COMMUNE DE THEIX-NOYALO

## **DECISION DU MAIRE N°2024/022**

Objet: Marché 2024-04 - Ravalement de l'école du Tilleul - attribution du marché

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le décret n°2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code la commande publique notamment son article 6 qui dispose que jusqu'au 31 décembre 2024 inclus, les acheteurs peuvent conclure un marché de travaux sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 euros hors taxes.

Vu la délégation du conseil municipal accordée au maire par délibération du 11 janvier 2021, modifiée par délibération du 13 décembre 2023, l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords—cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la proposition transmise dans le cadre de ce marché, par la société PEINTURE DÉCORATION GILLES LE BOUQUIN à Plougoumelen (56400), d'un montant de 46 874,02 € HT;

Le maire de la commune de Theix-Noyalo,

## DECIDE

- 1°) d'approuver la signature du marché relatif au ravalement de l'école du Tilleul avec la société PEINTURE DÉCORATION GILLES LE BOUQUIN à Plougoumelen (56400) pour un montant de 46 874,02 € HT;
- 2) d'en informer le conseil municipal au cours de sa prochaine réunion.

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à monsieur le préfet du Morbihan.

Fait à Theix-Noyalo, le 4 avril 2024

le Maire,

Christian SEBILLE

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site <u>www.telerecours.fr</u>.

Affiché le : 11/04/2024